



**PRÉFET  
DE LA CORSE-  
DU-SUD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la réglementation et des libertés publiques  
Bureau des élections et de la réglementation**

Arrêté n° *2A-2025-04-03-00001* du **- 3 AVR. 2025**

Modifiant l'arrêté n° 2A-2024-01-15-00061 du 15 janvier 2024 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Tolla

**Le Préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud**

- Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 25 octobre 2023 portant nomination de M. Xavier CZERWINSKI, secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud ;
- Vu le décret du Président de la République du 10 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme FILIPPINI nommé préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
- Vu le procès-verbal du 13 novembre 2023 d'installation dans ses fonctions de M. Xavier CZERWINSKI, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud ;
- Vu le procès-verbal du 28 octobre 2024 d'installation dans ses fonctions de M. Jérôme FILIPPINI, en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
- Vu l'arrêté n° 2A-2024-01-15-00061 du 15 janvier 2024 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Tolla ;
- Vu le décès en date du 5 mars 2024 de monsieur Claude MARTI, délégué de l'administration au sein de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Tolla ;
- Vu les candidatures en date du 7 mai 2024 de monsieur Jean-Louis MARTINI et madame Blanche MARTINI épouse MONTISCI, volontaires pour assurer la mission de délégué de l'administration au sein de la commission de contrôle précitée ;
- Vu l'ordonnance du 15 mai 2024 du président du tribunal judiciaire d'Ajaccio par laquelle il désigne son délégué pour siéger au sein de la commission de contrôle de la commune de Tolla ;

*Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,*

**ARRETE**

**Article 1 :** La liste des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Tolla, désignés pour trois ans, annexée à l'arrêté du 15 janvier 2024 susvisé, est remplacée par la liste annexée au présent arrêté.

**Article 2 :** La composition de la commission est rendue publique par affichage sur les panneaux officiels d'information municipale et mise en ligne sur le site internet de la mairie.

**Article 3 :** Le secrétaire général de la préfecture et le maire de la commune de Tolla, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Ajaccio, le      - 3 AVR. 2025

Le préfet,

Pour le préfet et par délégation  
Le directeur de la réglementation et des libertés publiques

  
Julien BORNE-SANTONI

MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DE LA COMMUNE DE TOLLA  
(article L19, IV du code électoral : communes de moins de 1000 hab.)

<b>Conseiller municipal</b>	<b>Délégué de l'administration</b>	<b>Délégué du tribunal judiciaire</b>
Titulaire : Monsieur CASANOVA Joseph  Suppléante : Madame CASALTA Mattéa	Titulaire : Monsieur MARTINI Jean-Louis  Suppléante : Madame MARTINI épouse MONTISCI Blanche	Titulaire : Monsieur MARTINI Jean-César  Pas de suppléant